

## RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 Mai 2022

### Compte-Rendu de séance

L'an deux mil vingt et deux, le trente Mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie de BERFAY, sous la présidence de Monsieur Louis POTTIER, Maire.

Etaient présents : M. Jacky LEDRU, M. Jean-Pierre HUGUET adjoints.  
Isabelle BALLU, Sonia BRETEAU, Laurence ERNEST, Nelly MOIREAU, Emmanuel MONGÉ, Dany PRENANT, Jean ROQUAIN, Stéphanie VILLETTE.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie VILLETTE

#### Approbation du compte rendu de la séance du 02 Mai 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils approuvent le compte rendu ou s'ils ont des remarques à formuler

➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu de réunion de la séance du 02 mai 2022**

#### SATESE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé par la SATESE organisme du Conseil Départemental à l'ensemble du Conseil Municipal pour les informer de la synthèse des données 2021 se rapportant au suivi de la station d'épuration de notre commune. Les résultats en sortie de la 1<sup>ère</sup> lagune sont corrects malgré la présence de lingette, serviette et autres.

#### Tout-venant

Monsieur le Maire signale à l'ensemble du conseil municipal que la société LAMBERT vient effectuer la distribution du tout-venant la semaine 22.

Monsieur le Maire informe par la même occasion que le tout-venant mis dans les chemins est à la charge de la commune, mais qu'il conviendra à chacun d'en effectuer l'épandage. Vu la charge de travail de Monsieur Thierry BAGIAU, notre agent technique, il est hors de question que ce dernier le fasse chez les gens.

➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité décide que ce soit les bénéficiaires du tout-venant qui étalent ledit tout-venant sur leur chemin.**

#### SAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable)

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération de la SAEP de la région de Dollon concernant l'entretien des poteaux incendie accompagné par une convention. Cette convention permettra de réaliser un inventaire technique des poteaux dans un premier temps puis une maintenance, suivi tous les 3 ans d'un entretien complet des poteaux.

➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité s'engage à faciliter l'accès du Syndicat au matériel de lutte contre l'incendie situé sur son territoire et s'engage à accompagner le Syndicat lors de ses visites annuelles.**



Mairie de Berfay

### **Jardin communal**

Monsieur Dany PRENANT signale que Monsieur Stéphane LOUIS, gérant de l'Auberge Sarthoise n'entretient plus son jardin mais qu'il a été convenu entre la commune et lui un arrangement pour le jardin communal se fasse ici.

Monsieur Jacky LEDRU explique que le jardin derrière le hangard n'est pas cultivable en l'état car il y a des mauvaises herbes, appelées « Queue de cheval ».

Monsieur Jacky LEDRU informe le Conseil Municipal que pour cette année Monsieur Thierry BAGIAU se propose d'effectuer le jardin sur sa propriété.

Madame Sonia BRETEAU s'interroge sur la nécessité de faire un potager pour l'école vu le nombre d'enfants qui mangent à la cantine.

➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne plus avoir de potager pour l'année prochaine.**

### **Toiture école**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise GRENECHE ainsi qu'à l'entreprise Jérôme CHERON pour la couverture de l'école en bac acier avec une isolation de 100 mm sans dépose de l'amiante.

Le devis de la prestation de l'entreprise GRENECHE s'élève à 47.998.19 euros TTC.

Monsieur Jean-Pierre HUGUET demande s'il peut demander à l'atelier Calaisienne de nous faire un devis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté le Perche Sarthois sur la recommandation de Madame FROIDEVEAU (CAUE) pour venir nous faire un diagnostic thermique pour la toiture de l'école. Mais il s'avère que le Perche Sarthois ne le font pas.

Monsieur Jean-Pierre HUGUET propose de faire venir PLUT de Saint-Calais.

Madame Stéphanie VILLETTE nous propose l'entreprise Diagnostics Immo Fertois à CHERRE.

### **Organisation de l'Appel du 18 juin 1940**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la manifestation marquant l'Appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle avec la présence des enfants scolarisés à Berfay.

- Rendez-vous sur la place de la mairie à 11h00
- Dépose d'une gerbe de fleur au Monument aux morts
- Vin d'honneur servi à l'Auberge Sarthoise

### **Fleurissement**

Monsieur Jean-Pierre HUGUET demande à l'ensemble du Conseil municipal de relancer les inscriptions auprès de la mairie pour le concours fleuri. Date de fin d'inscription le 30 juin 2022.

La commune de Berfay organise un concours maisons fleuries tous les ans afin de récompenser les habitants qui embellissent leur lieu de vie. Monsieur Jean-Pierre HUGUET indique que depuis quelques années, il est distribué des bons fleurissement à certaines maisons, mais qui ne sont pas ou peu fleuries. Il faut récompenser les personnes qui souhaitent participer au concours. Pour que le jury se déplace, Monsieur Jean-Pierre HUGUET propose à l'ensemble du Conseil Municipal de mettre en place un minimum de personnes qui veulent participer au concours. Si celui est inférieur à 5 maisons, nous reportons à l'année prochaine.

➤ **Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la demande de Monsieur Jean-Pierre HUGUET**



### **Fête communale**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de l'organisation par certains d'entre eux d'une fête prévue le 30 juillet 2022 sur notre commune ; fête axée sur les vieux métiers et la vente de produits locaux, le tout clôturé par un feu d'artifice.

L'idée peut paraître bonne, il en est totalement différent quant à la réalisation.

Monsieur le Maire précise que le budget « Fêtes et Cérémonies » (imputé sur le compte « 6232 ») voté en 2022, ne permet pas l'organisation d'un feu d'artifice cette année.

Seul le comptable public (Cf mail de la trésorerie en date du 30 mai 2022) étant habilité à manipuler des espèces, la création d'une régie s'avère indispensable, l'organisation d'une manifestation avec une buvette ne peut donc s'envisager qu'avec la création d'un Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion la création d'un Comité des Fêtes : qui aura en charge l'organisation et l'animation de différentes manifestations sur la commune.

**➤ La proposition de Monsieur le Maire est acceptée par le Conseil Municipal et sera inscrite à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.**

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 20 h 45. Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.